

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1991 B 00461

Numéro SIREN : 381 040 450

Nom ou dénomination : A.N.L. BURO

Ce dépôt a été enregistré le 22/10/2018 sous le numéro de dépôt 19185

A.N.L. BURO
Société par Actions Simplifiée au capital de 38 112,25 euros
Siège social : 17 Rue Jean Monnet - ZA des Côtes
78990 ELANCOURT
RCS VERSAILLES 381040450

n° de
dépôt

19185



n° de
gestion

22 OCT. 2018

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2017

n° de
facture

n° de
chrono

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016

L'Assemblée Générale approuve la proposition de l'Administrateur Unique et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 40 786,56 € en totalité au poste « Autres Réserves »

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
L'Administrateur Unique
Alexandre LE GRILL

POUVOIR

Je soussigné : Alexandre LE GRILL
demeurant à LA CHAUSSEE D'IVRY, 28260, Rue de la Libération n°209,
agissant en qualité d'Administrateur Unique de la société par actions simplifiée
"A.N.L. BURO"
donne par les présentes pouvoirs à :

CABINET BARDIN
21 c, rue Jacques Cartier
78960 VOISINS LE BRETONNEUX

De pour moi, en mon nom et au nom de la société, effectuer toutes formalités
de publicité, de dépôt et autres au Greffe du Tribunal de Commerce en vue de
l'immatriculation de toutes inscriptions modificatives au Registre du
Commerce et des Sociétés de Versailles.

Fait à Elancourt

Le 30 juin 2017

(1)

"Bon pour pouvoir"



(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite "Bon pour pouvoir"

A.N.L. BURO
Société par actions simplifiée au capital de 38 112,25 €
Siège social : 17 Rue Jean Monnet - ZA des Côtes, 78990 ELANCOURT
VERSAILLES 381040450

RAPPORT DE GESTION DE L'ADMINISTRATEUR UNIQUE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2017

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2016 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2016, l'activité de la Société s'est poursuivie avec un chiffre d'affaires en diminution de 44 310 €

Nous vous rappelons qu'il a été établi le 1er août 2016 des transferts d'actions entre Madame Lucienne LE GRILL et Monsieur Gérard LE GRILL, en faveur de la société HANNOO devenue nouvelle actionnaire pour 2 496 actions.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2016, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 636 560 € contre 1 680 870 € lors de l'exercice précédent, soit une variation de - 44 310 €

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 15 €.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 1 249 761 € contre 1 280 989 € pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 198 078 € contre 175 891 € l'exercice précédent, soit une variation de 12,61%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 2 468 € contre 4 456 € pour l'exercice précédent, soit une variation de - 44,60%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 103 637 € contre 104 992 € lors de l'exercice précédent, soit une variation de -1,28%.

Le montant des charges sociales s'élève à 42 579 € contre 45 064 € pour l'exercice précédent, soit une variation de - 5 50%.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 3 personnes comme pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 3 418 € contre 1 516 € pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 7 € contre 5 € pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 1 599 949 € contre 1 612 912 € pour l'exercice précédent, soit une variation de - 0,79%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 40 395 € contre 67 986 € lors de l'exercice précédent, soit une variation de - 40,57%.

Compte tenu d'un résultat financier de 155 € (234 € pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 48 670 € contre 68 862 € pour l'exercice précédent, soit une variation de - 29,31%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 8 119 € contre 642 € pour l'exercice précédent.
- d'un impôt sur les sociétés de 7 883 € contre 14 616 € pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 40 786,56 € contre 54 245,82 € au titre de l'exercice précédent, soit une variation de - 24,80%.

Au 31 décembre 2016, le total du bilan de la Société s'élève à 1 723 848,69 € contre 931 730,35 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 100%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 40 786,56 € contre un bénéfice de 54 245,82 € en 2015.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation du bénéfice de l'exercice en Autres Réserves.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 329 328,74 € contre 288 542,18 €.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal à l'exception d'un montant de 35 € représentant des amendes et pénalités.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

La Présidente rappelle et précise à l'assemblée que la convention d'apporteur d'affaires et d'assistance commerciale, passée avec la société HANNOO le 15 janvier 2014, se poursuit.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

Nous vous rappelons qu'il a été versé en rémunération de leurs contrats de travail :

- la somme de 30 033 € à Monsieur Alexandre LE GRILL

- la somme de 30 102 € à Monsieur Nicolas LE GRILL

et qu'il convient de maintenir les contrats de travail de Messieurs Alexandre LE GRILL et Nicolas LE GRILL.

oOo

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

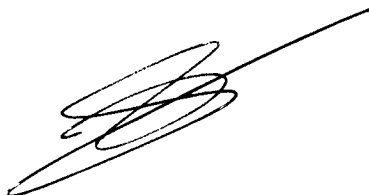
Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à ELANCOURT

Le 14 juin 2017

Le Président

Alexandre LE GRILL

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

A.N.L. BURO

Société par actions simplifiée au capital de 38 112,25 Euros
Siège social 17 Rue Jean Monnet - ZA DES COTES - 78990 ELANCOURT
RCS VERSAILLES B 381 040 450

Exercice clos le 31 Décembre 2016

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE

Certifié conforme à nos livres

Le 14 juin 2017

Le Président : Alexandre LE GRILL



Désignation de l'entreprise :		ANL BURO		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1 2	
Adresse de l'entreprise		17 RUE JEAN MONNET ZA DES COTES 78990 ELANCOURT		Durée de l'exercice précédent *		1 2	
Numéro SIRET *		3 8 1 0 4 0 4 5 0 0 0 0 3 7		Néant ☐ *			
				Exercice N clos le,		3 1 1 2 2 0 1 6	
				Brut		Amortissements, provisions	
				1		2	
						Net	
						3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
Frais d'établissement *		AB		AC			
Frais de développement *		CX		CQ			
Concessions, brevets et droits similaires		AF		AG			
Fonds commercial (I)		AH		AI			
Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM			
Terrains		AN		AO			
Constructions		AP		AQ			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR		AS		2 125 652 1 472	
Autres immobilisations corporelles		AT		AU		19 886 17 857 2 029	
Immobilisations en cours		AV		AW			
Avances et acomptes		AX		AY			
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT			
Autres participations		CU		CV			
Créances rattachées à des participations		BB		BC			
Autres titres immobilisés		BD		BE			
Prêts		BF		BG			
Autres immobilisations financières *		BH		BI		4 305 4 305	
TOTAL (II)		BJ		BK		26 315 18 510 7 806	
Matières premières, approvisionnements		BL		BM			
En cours de production de biens		BN		BO			
En cours de production de services		BP		BQ			
Produits intermédiaires et finis		BR		BS			
Marchandises		BT		BU		12 260 1 560 10 700	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW		8 591 8 591	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX		BY		1 184 842 1 184 842	
Autres créances (3)		BZ		CA		159 601 159 601	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC			
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)		CD		CE			
Disponibilités		CF		CG		345 695 345 695	
Charges constatées d'avance (3)*		CH		CI		6 614 6 614	
TOTAL (III)		CJ		CK		1 717 603 1 560 1 716 043	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW					
Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
Écarts de conversion actif * (VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO		LA		1 743 919 20 070 1 723 849	
Renvois : (I) Dont droit au bail :		2: Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an :	
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		CR		Créances :	

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2017

Désignation de l'entreprise		ANL BURO		Néant ☐ *	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 38 112)	DA	38 112		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	3 811		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG	246 619		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	40 787		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	329 329		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	356		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	636		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	755 938		
	Dettes fiscales et sociales	DY	213 578		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	12 667		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	411 346		
TOTAL (IV)	EC	1 394 520			
	Écarts de conversion passif *	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 723 849			
RÉUNIONS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 394 520			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ANL BURO		Exercice N		Néant ☐ *		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	1 636 560	FB	FC	1 636 560
	Production vendue { biens * services *	FD		FE	FF	
		FG		FH	FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 636 560	FK	FL	1 636 560
	Production stockée *				FM	
	Production immobilisée *				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	3 770
	Autres produits (1) (11)				FQ	15
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 640 344
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	1 244 840
	Variation de stock (marchandises)*				FT	4 922
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	198 078
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	2 468
	Salaires et traitements *				FY	103 637
	Charges sociales (10)				FZ	42 579
	DOTATIONS D'EXPLOITATION {	Sur immobilisations {	- dotations aux amortissements *		GA	1 858
			- dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC	1 560	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD			
	Autres charges (12)		GE	7		
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 599 949
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	40 395
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	173
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
Total des produits financiers (V)					GP	173
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	18
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
Total des charges financières (VI)					GU	18
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	155
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	40 550

(R) : NVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ANL BURO		Néant ☐ *	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	8 154
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	8 154
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	35
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	35
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI	8 119
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	7 883
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1 648 671
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 607 885
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)				HN	40 787
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *		HP	
		– Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PMI innovantes (art. 217 octies)			RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9) Dont transferts de charges			A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives			A6	obligatoires	A9
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
AMENDES				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
				35	
AJUSTEMENT COMPTE TIERS					8 155
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N	
				Charges antérieures	Produits antérieurs

Désignation de l'entreprise										ANL BURO		Néant *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
						1		2		3			
INCORP	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ	D8	D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	KE	KF				
CORPORELLES	Terrains						KG	KH	KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	KK	KL					
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	KN	KO					
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP	KQ	KR					
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont Composants	M3	KS	KT	KU				
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	KW	KX					
		Matériel de transport *				KY	KZ	LA					
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	LC	LD	1 348				
		Emballages récupérables et divers *				LE	LF	LG					
	Immobilisations corporelles en cours					LH	LI	LJ					
	Avances et acomptes					LK	LL	LM					
	TOTAL III					LN	LO	LP	1 348				
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G	8M	8T				
Autres participations					8U	8V	8W						
Autres titres immobilisés					IP	IR	IS						
Prêts et autres immobilisations financières					IT	IU	IV	39					
TOTAL IV					LQ	LR	LS	39					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	ØH	ØJ	1 387					
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4			
INCORP	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN	CØ	DØ	D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO	LV	LW	IX			
CORPORELLES	Terrains						IP	LX	LY	LZ			
	Constructions	Sur sol propre			IQ	MA	MB	MC					
		Sur sol d'autrui			IR	MD	ME	MF					
		Inst. gales, agenets et am. des constructions			IS	MG	MH	MI					
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT	MJ	MK	ML	2 125	2 125			
		Inst. gales, agenets, aménagements divers			IU	MM	MN	MO	6 688	6 688			
		Matériel de transport			IV	MP	MQ	MR	345	345			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW	MS	MT	MU	12 853	12 853			
		Emballages récupérables et divers *			IX	MV	MW	MX					
	Immobilisations corporelles en cours					MY	MZ	NA	NB				
	Avances et acomptes					NC	ND	NE	NF				
	TOTAL III					IY	NG	NH	22 011	22 011			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ	ØU	M7	ØW			
Autres participations					IO	ØX	ØY	ØZ					
Autres titres immobilisés					II	2B	2C	2D					
Prêts et autres immobilisations financières					I2	2E	2F	2G	4 305				
TOTAL IV					I3	NJ	NK	2H	4 305				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4	ØK	ØL	ØM	26 315	26 315			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2017

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 1 6

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ANL BURONéant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise ANL BURO

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	228	QA	425	QB		QC	652
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	6 688	QE		QF		QG	6 688
	Matériel de transport	QH	345	QI		QJ		QK	345
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	10 193	QM	1 433	QN	802	QO	10 824
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	17 454	QV	1 858	QW	802	QX	18 510
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	17 454	ØP	1 858	ØQ	802	ØR	18 510

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS				REPRISES		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW			Total général non venant (NS + NT + NU)	NY		
						Total général non venant (NW - NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice			
		1	2	3	4			
PROVISIONS ALGÈRE DÉCLARÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U			
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y				
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX				
sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
	- corporelles	6E	6F	6G	6H			
	- titres mis en équivalence	02	03	04	05			
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X			
	- autres immobilisations financières (1)*	06	07	08	09			
Sur stocks et en cours	6N	6P	1 560	6R	6S	1 560		
Sur comptes clients	6T	3 770	6U	6V	3 770	6W		
Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y	6Z		7A		
TOTAL III	7B	3 770	TY	1 560	TZ	3 770	UA	1 560
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	3 770	UB	1 560	UC	3 770	UD	1 560
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	1 560	UF	3 770		
	- financières		UG		UH			
	- exceptionnelles		UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10			

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

Désignation de l'entreprise : ANL BURO				Néant *				
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières		UT	4 305	UV		UW	4 305
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	4 508		4 508		
	Autres créances clients		UX	1 180 334		1 180 334		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO))		ZI					
	Personnel et comptes rattachés		UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	10 822		10 822		
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	74 152		74 152		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
		Divers	VP					
	Groupe et associés (2)		VC	74 224		74 224		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	403		403		
	Charges constatées d'avance		VS	6 614		6 614		
TOTAUX			VT	1 355 362	VU	1 351 057	VV	4 305
REVENUS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B			ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG						
	à plus d'1 an à l'origine	VH						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	755 938		755 938			
Personnel et comptes rattachés		8C	25 827		25 827			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	27 568		27 568			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	158 606		158 606			
	Obligations cautionnées	VX						
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 577		1 577			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI	356		356			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	12 667		12 667			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ						
Produits constatés d'avance		8L	411 346		411 346			
TOTAUX			VY	1 393 884	VZ	1 393 884		
REVENUS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

Désignation de l'entreprise : ANL BURO		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐ *	Exercice clos le : 31/12/2016	
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés				
			de son conjoint				
			moins part déductible *		à réintégrer :		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-2015)		XX	
	Amendes et pénalités		WJ	35. Charges financières (art. 212 bis) *		XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT-SD)						
Quote-part des bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Les États bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions afférées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				
			- imposées au taux de 0 %				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme				
			- Plus-values soumises au régime des fusions				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3* et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							
						TOTAL I	
II. DÉDUCTIONS							
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							
Régimes d'imposition particuliers et impositions afférées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				
			- imposées au taux de 0 %				
			- imposées au taux de 19 %				
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				
			- imputées sur les déficits antérieurs				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)						2A	
Produit net des actions et parts d'intérêts :							
Mesures d'atténuation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *						
	Majoration d'amortissement *						
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprise multilatérale) (voir art. 44-1-1)	K9	Entreprises nouvelles (art. 44-1-1)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44-1-1 A)	L5	
	Pôle de compétitivité (art. 44-1-1)	L6	Société investissements immobiliers cotées (art. 208 C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44-1-1)	PA	
	Zone franche urbaine (art. 44-1-1 et 44-1-1 A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44-1-1)	1F	Zone franche d'activité (art. 44-1-1)	XC	
			Zone de revitalisation rurale (art. 44-1-1)			PC	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						
	Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dérogée par le report en arrière (art. 209 D)	ZI	
	Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						
	III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		{		Bénéfice (moins de)	XL	44 616	
		{		Déficit (moins de)			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *					ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN	44 616	

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP 2058 A 2017
Extension

ANL BURO

[illegible]

Désignation de l'entreprise		ANL BURO		Néant *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)			K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT	23 399	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
	8X		8Y		
	8Z		9A		
	9B		9C		
Provisions pour dépréciation *					
	9D		9E		
	9F		9G		
	9H		9J		
Charges à payer					
	9K		9L		
	9M		9N		
	9P		9R		
	9S		9T		
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :			ligne WI		ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations		Montant net à la fin de l'exercice
	L1				
ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)				XU	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C-SD 2017

Désignation de l'entreprise : <u>ANL BURO</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ – Réserves légales – Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	54 246		Dividendes		ZD	59 246			
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZE				
					Report à nouveau		ZF				
							ZG	(5 000)			
TOTAL I			ØF	54 246	(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II		ZH	54 246	
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)						YQ				
	– Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	– Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DETIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES INTERNES	– Sous-traitance						YT	1 482			
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)						XQ	25 819			
	– Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	99 995			
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)						ST	70 781			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	198 078			
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	1 280			
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)						YZ	1 188			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	2 468			
TVA	– Montant de la TVA collectée						YY	273 098			
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	197 100			
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2016) *						ØZ	104 138			
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première cession pour le compte de l'entreprise						ØS				
	– Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ; handicapés : ;)						YP	3			
	– Effectif affecté à l'activité artisanale						RL				
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%			
	– Numéro de centre de gestion agréé * XP										
	– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)										
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 1 ^{er} de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise dématérielle						RG				
RÉGIME DE GROUPE	– Montant de l'investissement qui donne lieu à amortissement comptabilisé chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RII				
	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL						
			Plus-values à 19 % JM		Imputations JC						
	Groupe: résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO						
			Plus-values à 19 % JP		Imputations JF						
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, JH N° SIRET de la société mère du groupe JJ											

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ANL BURO Néant ☐

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
1	2	3	4	5	6
1 Mat.bureau & infor	802		802		
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS -VALUES , MOINS -VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme	Plus-value taxables à 19 % (1)
7	8	9	10 19 % 15 % ou 16 % 0 %	11
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation affectée aux éléments cédés		+		
14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+		
15 Amortissements affectés aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+		
16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, dénie par les lois de 1966, 1968 et 1975, affectés à l'élément utilisé		+		
17 Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans				
18 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
19 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
20 Divers (détail à donner sur une note annexe)*				

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)

CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)

(A) (B) (C)
(Ventilation par taux)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ANL BURO

Néant ☒ *

- ☐ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
☒ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ☐ ou 16 % ☒.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non coréés
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ☐.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ☐.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
1	2	3	4
Moins-values nettes	N		
	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme		Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾		
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes	N					
	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI coréés imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>ANL BURO</u>		Néant X *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
1.	2.	donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	3.	4.	5.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

Exercice ouvert le : 01012016 et clos le : 31122016 Durée en nombre de mois 1 2

Si l'entreprise est membre d'une entité fiscale, indiquer le SIREN et la dénomination de la société ou du groupe
SIREN : Dénomination :

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	OA	1 636 560
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	15
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	1 636 575

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	1 244 840
Variation de stocks (marchandises)	OO	4 922
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	169 138
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	1 500
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	7
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	1 420 407

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	216 168
-----------------------------	--------------------------	-----------	----------------

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n°1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DI-E)	SA	216 168
---	-----------	----------------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	1 636 560
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 1 6
Date de cessation	HR	3 1 / 1 2 / 2 0 1 6

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ, des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OF, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.